



Futur divorce prochain

Par danyg

bonjour

Sur les conseils d'un avocat, ma femme a prévenue la gendarmerie de son départ du foyer conjugal et sa future adresse (700 km de distance). Elle n'a pas parlé de nos 3 enfants. Ces frères sont venus les chercher en mon absence.

D'après l'article 227-7, fallait-il mon accord pour les emmener? Si oui, puis-je porter plainte et combien de temps ai-je pour cela?

Merci de votre réponse que j'espère sera rapide car, d'ici quelques jours ou quelques heures, je n'aurai plus de net.

Cordialement

un père en détresse

Par mariedf92

Bonjour, prenez rapidement contact avec un avocat: il y a des permanences au Point d'Accès au Droit.

Tant qu'il n'y a aucune procédure en cours, chacun peut prendre les enfants à sa guise... Mais par contre, que va-t-il se passer pour l'école car vous devez donner votre accord pour l'inscription dans une nouvelle école et la radiation. Bon courage.